

---

## Conditions Générales de Vente - Formation - 2024

---

### Préambule

Les présentes conditions générales de vente (les "CGV"), établies en conformité avec l'article L441-6 du Code de Commerce, s'appliquent de plein droit à toute inscription par un client identifié dans la fiche d'inscription (le "Stagiaire") à une prestation de formation commercialisée par ADNE INGENIERIE (« l'Organisme de formation »), société par actions simplifiée, au capital de 10150 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 520 993 478, dont le siège social est situé 10, rue Benjamin Franklin, 85000 LA ROCHE SUR YON. L'activité de formation d'ADNE INGENIERIE est enregistrée sous le numéro 52850152885 auprès du préfet de région de Pays de la Loire. ADNE INGENIERIE se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment. La modification des CGV sera applicable sur toutes les inscriptions postérieures.

### Conditions d'inscription

Afin de bénéficier d'une formation optimale adaptée à ses besoins, le Stagiaire indiquera lors de l'inscription son niveau de qualification et de compétences dans le domaine du bâtiment et plus spécifiquement de la thermique et de la rénovation énergétique des bâtiments. L'Organisme de formation, lors de la première prise de contact, évaluera par téléphone ou lors de l'inscription physique, le niveau de connaissances du demandeur et la maîtrise de pré-requis exigés pour la participation à la formation choisie et définis dans le programme de la formation. Les fiches d'inscription devront parvenir à ADNE INGENIERIE sous forme écrite par courrier ou email. Après réception de la fiche d'inscription signée par l'employeur du stagiaire et du règlement du montant de la formation, l'inscription est réputée ferme et définitive. Toute inscription impliquera l'adhésion pleine et entière du Stagiaire au respect des CGV. Dès la confirmation de l'inscription, l'Organisme de formation transmet au Stagiaire une convention de stage, une convocation, le règlement intérieur ainsi que le guide de la formation.

### Montant de la formation

Le montant de la formation est indiqué sur le programme de la formation ou défini en fonction du dispositif construit avec le stagiaire. L'organisme de formation ADNE INGENIERIE est non assujetti à la TVA selon l'article 261 du C.G.I.

Pour les formations FEEBAT module RENOVE, tous les prix facturés au Stagiaire répondent aux exigences relatives aux financements FEEBAT. La formation FEEBAT est facturée **220,00 euros HT par jour et par stagiaire soit pour 3 jours de formation 660,00 euros HT net.**

### Facturation - Règlement

Le paiement a lieu en euros (€), soit par chèque, soit par virement adressé au nom de :

**ADNE INGENIERIE - IBAN: FR 76 1551 9390 2900 0207 5800 534 / BIC: CMCIFR2A**

Le règlement de la formation est exigé avant la mise en œuvre de la formation et pour la validation de l'inscription.

### Désinscription du Stagiaire

En cas de désinscription du Stagiaire, ADNE INGENIERIE n'effectue pas de remboursement. Cependant, le Stagiaire peut postuler pour une date ultérieure de formation.

### Annulation / Report de la formation

En cas d'annulation de la formation, ADNE INGENIERIE rembourse intégralement le Stagiaire ou propose une date ultérieure de formation.

### Documents de fin de formation

A l'issue de la formation, l'Organisme de formation remettra ou enverra au Stagiaire une attestation d'assiduité, l'attestation de réussite au QCM, une copie de la fiche d'émargement.

Agence Vendée : 10 rue Benjamin Franklin, 85 000 LA ROCHE SUR YON,

Agence Atlantique : 20 boulevard Romanet, 44100 NANTES

Tél : 02 51 31 42 66, email : bet@adne-ingenierie.com, site : www.adne-ingenierie.com

SAS au capital de 10150 euros, SIRET : 52099347800038

**Conditions de prise en charge de la formation FEEBAT module RENOVE**

Dès le début de la phase d'inscription, le Stagiaire est informé des conditions d'éligibilité et des modalités de prise en charge de la formation FEEBAT par les Opérateurs de Compétences (OPCO) FAFCEA et CONSTRUCTYS. Sur demande, l'Organisme de formation transmet à l'OPCO, au moins 15 jours avant le début de la formation, la demande préalable de financement complétée avec les documents exigés. A l'issue de la formation, l'Organisme de formation ou l'entreprise fournira à l'OPCO une demande de remboursement accompagnée des justificatifs de formation demandés.

**Responsabilité**

ADNE INGENIERIE assume les responsabilités qu'elle engage par l'exécution de sa mission telle que décrite dans la commande. A ce titre, ADNE INGENIERIE est responsable de ses prestations dont la défektivité lui est imputable. ADNE INGENIERIE ne peut être rendue responsable des éléments fournis par des tiers et par le Stagiaire qui seraient erronés et qui pourraient influencer sur les décisions et évaluations à faire dans le cadre de sa mission, définie par la commande.

**Protection des données**

ADNE INGENIERIE peut collecter et traiter des données à caractère personnel du Stagiaire, tels que son nom, prénom, ses coordonnées téléphoniques, son adresse électronique. ADNE INGENIERIE est le responsable du traitement des données à caractère personnel dont la base juridique est l'exécution des CGV. La finalité du traitement est exclusivement d'exécuter les CGV (y compris pour la facturation) et de fournir les prestations.

**Droit applicable - Attribution de compétence**

Les CGV sont soumises à la loi française.

Tout différend relatif à leur validité, à leur interprétation ou à leur exécution, sera de la compétence exclusive des juridictions du ressort de la Cour d'Appel de LA ROCHE SUR YON même en cas d'appel de garantie ou de pluralité des défenseurs.